



Centre de services scolaire des Mille-Îles

**Procès-verbal
Conseil d'établissement**

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Arc-en-ciel
tenue le lundi 5 mai à 19 h

PRÉSENCES :

Membres :	Présent(e)	Absent(e)
Kathleen Demers, parent	X	
Véronique Richard, parent	X	
Katia Lévesque, parent	X	
Carole Pelletier, parent	X	
Sandra Laviolette, parent	X	
Alexis Charpentier, parent	X	
Stéphanie Boisvert, parent	X	
Katty Tremblay, enseignante	X	
Lori Gaucher, enseignante	X	
Chantal Désaulniers, enseignante	X	
Nancy Leblanc, enseignante	X	
Élysabeth Scott-Nantel, enseignante	X	
Kathy Ross, soutien	X	
Josée Brunelle, directrice	X	
Annie Carignan, directrice adjointe	X	

1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 18 h 57.

Madame Brunelle mentionne que l'ordre du jour a été modifiée puisque les directions n'assisteront pas à toute la rencontre étant donné qu'elles sont en moyens de pression.

2. Parole au public:

Il n'y a aucun public.

3. Adoption de l'ordre du jour

CE/2425/18

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Richard d'ADOPTER l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajouter le point élections fédérales à « autres sujets ».

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 24 février 2025

CE/2425/19

IL EST PROPOSÉ par Madame Demers d'ADOPTER le procès-verbal du 24 février 2025 avec la modification suivante :

- Au point 4, enlever la lettre O au mot Adopter.

ADOPTÉ

5. Suivi au procès-verbal

Formation obligatoire des membres du CÉ

La présidente, madame Stéphanie Boisvert, demande aux nouveaux membres s'ils ont visualisé les capsules 4, 5 et 6 tel qu'entendu lors de la dernière rencontre. Tous les nouveaux membres confirment qu'ils l'ont fait.

6. Sorties éducatives

Mme Josée Brunelle explique l'ensemble des activités et des demandes.

CE/2425/20

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Pelletier d'APPROUVER les activités éducatives énumérées ci-dessous ainsi que les demandes aux fonds spéciaux.

- Festival de volley-ball qui a eu lieu le 14 avril après consultation des membres par courriel.
- Sortie au Par du Domaine Vert pour les élèves du préscolaire, une somme de 1 725,29 \$ est demandé dans les fonds spéciaux.
- Fête de finissants, une somme de 870 \$ est demandé dans les fonds spéciaux pour le dîner, la décoration et les albums de finissants.

APPROUVÉ

7. Gala reconnaissance

Madame Annie Carignan informe les membres que le bénévole honoré lors de ce gala sera monsieur Yvan Bilodeau.

CE/2425/21

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Richard d'ADOPTER la contribution financière de 50 \$ pour le Gala reconnaissance action bénévole scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ

8. Information

Mot de la direction:

Madame Brunelle informe qu'il y aura une pratique de confinement le jeudi 8 mai prochain en avant-midi. Une lettre sera envoyée aux parents sous peu.

Mot de la présidente:

Madame Stéphanie Boisvert mentionne qu'il reste seulement une rencontre pour cette année scolaire. Elle apprécie énormément une bonne solidarité, un bel engagement et on doit prévoir une belle succession au niveau des parents pour l'an prochain.

Mot du personnel de soutien :

Madame Kathy Ross explique que la période d'admission se poursuit, que les membres de l'administration effectuent des tâches pour la fin de l'année et la préparation de l'an prochain. Le service de garde est toujours en période d'inscription donc les chiffres seront plus officiels pour la rencontre du mois de juin.

Mot des enseignantes:

Madame Katty Tremblay informe que les élèves de 2^e année effectueront une sortie au Parc National d'Oka.

Madame Élysabeth Scott-Nantel mentionne que les élèves ont beaucoup apprécié la tire sur neige et les animaux de la ferme. De plus, elle mentionne que les parents et les élèves du préscolaire 4 ans ont vécu une activité à la bibliothèque Guy Bélisle afin de découvrir de nouveaux jeux de société. L'organisme SÉSAME était présent pour l'aspect du langage et du cognitif.

Madame Lori Gaucher mentionne que les élèves sont dans la préparation pour les examens puisque la fin de l'année arrive à grands pas. De plus, elle informe que certains élèves de 5^e et 6^e année vont sur l'heure du dîner afin de pratiquer différents instruments.

9. Règles de fonctionnement du service de garde

Madame Stéphanie Boisvert mentionne que la seule modification apportée aux règles de fonctionnement du service de garde ce sont les coûts puisqu'il n'y a plus de mesure d'atténuation.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de service scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations de la Politique organisationnelle des services de garde du CSSMÎ (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08);

ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMÎ;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité du milieu;

IL EST PROPOSÉ par madame Kathleen Demers d'ADOPTER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

10. Autres sujets

Élections Fédérales

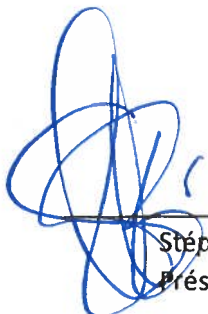
Madame Katia Lévesque questionne à savoir pourquoi les citoyens entraient par la porte avant de l'école lors des élections fédérales.

Madame Josée Brunelle mentionne que si l'on faisait entrer les gens par les portes arrière de l'école, les élèves n'auraient pas pu sortir à l'extérieur lors des récréations et pour l'heure du dîner.

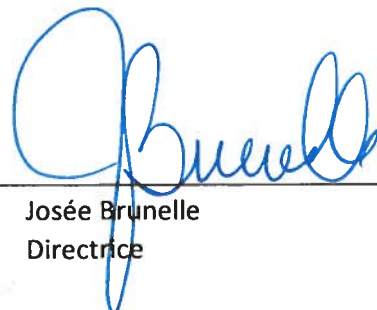
De plus, elle souligne qu'il n'y a pas eu de contacts entre les citoyens et les élèves. Tout s'est bien déroulé.

11. Levée de la séance

La levée de la séance est faite à 19 h 52.



Stéphanie Boisvert
Présidente



Josée Brunelle
Directrice